

ment, dont le montant n'excède généralement pas \$2,000 par actionnaire. Les actionnaires et les emprunteurs doivent être domiciliés dans la circonscription de la caisse prêteuse; toutefois, les règlements autorisent un actionnaire qui a quitté la localité à conserver les actions qu'il possède, mais il devient inéligible aux fonctions directoriales. Les prêts les plus considérables sont garantis par une hypothèque et les autres par de simples billets; mais une portion de l'emprunt en capital et intérêt doit être remboursée à périodes fixes, de manière à amortir la dette dans un temps déterminé. Chaque caisse est administrée par une commission de cinq à neuf membres. La commission des crédits, constituée par trois membres au moins, examine, admet ou rejette les prêts sollicités par les sociétaires et le conseil de surveillance, composé de trois membres, examine les comptes, les vérifie, et s'assure de la valeur des prêts et des garanties offertes. Ces emplois sont remplis gratuitement.

Le tableau qui suit (tableau 27) révèle les progrès réalisés par les caisses populaires pendant les seize années 1915 à 1930. Les chiffres y sont puisés dans l'Annuaire Statistique de Québec.

27.—Progrès des Caisses Populaires de la province de Québec, 1915-1930.

Année.	Caisses ayant transmis leur rapport.	Membres.	Déposants.	Emprunteurs.	Avances.	Montant des prêts.	Bénéfices réalisés.
	nomb.					nomb.	
1915.....	91	23,614	13,696	6,728	8,983	1,483,160	89,893
1916.....	94	25,028	15,613	6,696	11,201	1,641,258	100,945
1917.....	93	25,669	18,977	7,458	12,741	2,306,172	148,591
1918.....	98	27,593	20,672	8,056	14,293	2,623,096	180,039
1919.....	100	29,795	23,451	9,148	14,386	3,667,004	238,375
1920.....	113	31,752	26,238	9,213	15,390	4,341,544	311,323
1921.....	100	31,029	30,570	9,219	14,983	1,248,725	352,940
1922.....	108	33,166	30,583	8,999	13,367	2,891,092	334,396
1923.....	111	32,173	29,771	8,373	12,273	3,429,444	354,804
1924.....	119	31,250	30,874	8,414	11,017	3,763,852	398,976
1925.....	122	33,279	33,527	9,384	13,682	3,909,790	449,531
1926.....	154	36,298	37,343	10,418	15,843	4,496,956	468,034
1927.....	159	41,365	40,753	11,754	16,832	4,778,761	537,294
1928.....	168	41,374	40,568	11,885	17,403	5,047,769	571,664
1929.....	178	44,835	44,685	13,553	17,994	4,249,650	645,616
1930.....	179	45,767	44,940	14,278	18,857	3,724,537	645,096

On voit par ce tableau les progrès réalisés depuis seize ans. Le nombre de caisses faisant rapport a augmenté de 91 en 1915 à 179 en 1930; le nombre de membres de 23,614 à 45,767; le nombre des déposants de 13,696 à 44,940; le nombre d'emprunteurs de 6,728 à 14,278; le nombre de prêts de 8,983 à 18,857, s'élevant de \$1,483,160 à \$3,724,537; et les profits, de \$89,893 à \$645,096.

Sous-section 3.—Coopératives de production¹.

Les principales organisations de coopératives de producteurs canadiens, ainsi qu'il en résulte de l'étude publiée dans l'Annuaire 1925, ont essentiellement pour objet la vente de produits agricoles. Elles rangent sous leur bannière les producteurs de grain des Provinces des Prairies, les exploitants de laiteries de l'Ontario et du Québec et les producteurs de fruits et de légumes de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario et de la Colombie Britannique. Les plus importantes d'entre elles sont celles des producteurs de grain des Provinces des Prairies.

Les cartels du blé.²—Les cartels du blé, organismes coopératifs pour la vente du blé, ont effectué au cours de 1931 d'importantes modifications dans leur système

¹ Voir aussi pp. 720-728, Annuaire de 1925, pp. 722-723, Annuaire de 1926 et pp. 796-797, Annuaire de 1931.

² Par le Dr. T. W. Grindley, chef de la branche des statistiques agricoles, Bureau Fédéral de la Statistique.